

HUMEUR

Des enfants orphelins... de parents vivants !

Le commun des mortels emploie de plus en plus l'expression « enfants orphelins de parents vivants » pour désigner des enfants de la rue ou vivant dans des orphelinats, voire adoptés par des personnes de bonne foi, mais ayant des géniteurs bien vivants qui les ont abandonnés pour des raisons qui leur sont propres.

Ces raisons sont connues, notamment les grossesses non désirées qui conduisent à l'abandon de nouveau-nés dans les orphelinats, les fondations, chez les responsables de quartier, voire dans les poubelles. Autre raison, la précarité financière et la charge de la procréature qui pousse certains parents mal intentionnés à jeter leur enfant à la rue. Autrement dit, tous les enfants de la rue ou ceux rencontrés dans des orphelinats ne sont pas toujours des enfants qui n'ont plus de parents biologiques.

La précocité sexuelle qui anime la jeune génération peut également conduire à ce phénomène. Cette jeunesse arrive très tôt à la sexualité et la conséquence peut être l'avortement, et si ce dernier échoue l'enfant est abandonné à son triste sort. Tout cela conduit à l'augmentation du nombre d'enfants dits orphelins de parents vivants. C'est l'occasion d'interpeller la solidarité familiale, car l'enfant qui naît n'est pas seulement l'affaire des géniteurs, mais il devrait par solidarité être l'affaire de toute la lignée familiale pour sa protection, son éducation et son devenir. Voir les choses ainsi n'est pas encourager les grossesses non désirées. Cela sous-entend que les oncles, tantes, nièces, neveux, cousins, grands-parents devraient s'impliquer pour que l'enfant ne soit pas jeté à la rue ou abandonné à l'orphelinat.

La réussite d'un enfant a toujours été une joie familiale, alors pourquoi cette même famille n'intervient-elle pas pour sauver l'enfant de la rue, l'élever et l'encadrer ? Les divorces des parents peuvent aussi expliquer ce phénomène des enfants orphelins de parents vivants. Quelle honte familiale ! Après investigation, on sait bien que certains enfants dans les orphelinats sont nés de parents bien vivants.

Ce concept d'enfants orphelins de parents vivants risque de pousser certains orphelinats, fondations, hommes de bonne foi, responsables de quartier à refuser d'héberger des enfants, surtout ceux qui ont des parents en vie. Ces orphelins ne sont que des enfants privés de l'assistance de leurs parents ou de leurs tuteurs. Et de l'autre côté, si l'assistance sociale fait également défaut, ces enfants finissent à la rue. Quels doivent être les remèdes à proposer face à la situation des enfants orphelins de parents vivants ? L'adoption ? Le placement ? Une vraie épine dans le pied de ceux qui s'occupent des questions socio-humanitaires !

Le problème traité ici est celui de la conscience de parents bien vivants, mais qui refusent de s'occuper de leurs enfants en les excluant du cadre parental ou familial. En réalité, la paternité et la maternité responsables commencent au moment où l'homme et la femme s'unissent en une seule chair pour devenir parents. C'est un moment riche et spécialement significatif pour leurs relations interpersonnelles comme pour le service qu'ils rendent à la vie. Ainsi, ils deviennent parents en donnant la vie à un nouvel être vivant. Les deux dimensions de l'union conjugale sont l'union pour la procréation et pour l'éducation. Cela étant, les enfants dits orphelins de parents vivants ne devraient pas exister.

Finalement, on peut dire que les raisons de ce phénomène sont diverses, certaines connues, d'autres non. Au plan national, citons la loi Potignon de 2010 qui est claire sur la protection des enfants pour leur épanouissement. Et au plan international, l'Unicef n'a jamais cessé de multiplier des stratégies pour le devenir des enfants. Alors pourquoi ce phénomène honteux des enfants abandonnés par des parents bien vivants?

Faustin Akono

CHALLENGE ENTREPRENEURIAL DU BASSIN DU CONGO

Parfait-Anicet Kissita satisfait de l'initiative

L'ingénieur agronome Parfait-Anicet Kissita, l'un des lauréats du Challenge entrepreneurial du Bassin du Congo organisé par le Réseau international des Congolais de l'étranger (Rice) loue l'importance des initiatives de ce genre.

Les Dépêches de Brazzaville: En quoi consiste votre projet et comment avez-vous eu l'idée de vous inscrire au Challenge entrepreneurial du Bassin du Congo ?

PAK : Mon projet vise la transformation des fruits et légumes locaux en jus de fruits, confitures, en légumes marinés et épices moulues. L'idée de s'inscrire au challenge, c'est pour le développement de ce projet et la recherche des financements.

À quelles difficultés vous êtes-vous heurté pour votre candidature ?

C'est surtout avec le montage d'un business-plan que j'ai eu



Parfait-Anicet Kissita, l'un des lauréats du challenge organisé par le Rice. (© Adiac)

quelques difficultés, mais cette candidature a fait de moi un lauréat gagnant un montant de 50 000 euros, soit 32,5 millions FCFA.

Comment se sont passées les épreuves à Brazzaville ?

Il fallait faire preuve d'authenticité et montrer l'originalité de

son projet devant les membres du jury.

Qu'est ce que cette victoire au challenge apporte à votre projet ?

Le prix obtenu fera que nous pourrions améliorer nos conditions de travail, acquérir des équipements, avoir la maîtrise du fonds de roulement et autres.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

C'est une initiative louable. Après vingt ans passés dans l'agronomie, c'est la première fois que je vois de pareilles initiatives en République du Congo. Beaucoup de Congolais ont de bons projets, mais faute de financement nombre d'entre eux meurent. Cette initiative permet à tous les Congolais de croire en leur génie dans un pays où le chômage des jeunes bat son plein.

Séverin Ibara

SECTEUR MARITIME

Fin de la formation des gardes-côtes

Commencée le 25 novembre, la formation des gardes-côtes s'est achevée le 20 décembre à la base marine de Pointe-Noire en présence des colonels Jean Issaka et Charles Oyoko, respectivement chargé d'instruction de la zone militaire de défense n°1 et commandant du trente et unième groupement naval, accompagnés d'instructeurs américains.



La poignée de mains marquant la fin de la formation (© Adiac)

Pendant environ un mois, plus d'une dizaine de marins congolais ont été formés par des instructeurs américains sur les modules : officiers d'arrondissement des gardes-côtes, et formation des formateurs des officiers d'arrondissement des gardes-côtes.

« Dans le cadre du renforcement de la coopération entre les armées congolaise

et américaine, nous souhaitons que ce genre de formations se poursuivent pour l'encadrement des marins congolais », a déclaré le colonel Jean Issaka. Pour sa part, Filankembo Fortuné, major de la formation, a exhorté les marins participant à la formation à plus de dynamisme et d'ardeur pour les formations futures de ce genre : « Cette

formation n'est pas la dernière au profit des marins congolais, je demande à mes amis marins de donner le meilleur d'eux-mêmes pour se distinguer dans les formations futures du genre. »

La fin de la formation a été marquée par la distribution des attestations et des médailles aux participants.

S.I.